Châteauguay

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR 2022-2023-2024 POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER (2023)

AVIS PUBLIC est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Châteauguay pour 2022-2023-2024 pour le deuxième exercice financier, soit 2023, a été déposé le 31 octobre 2022. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné à toute personne ayant un intérêt à cet effet, qu'elle peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur de la Ville n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.

- Être déposée ou y être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :

  Ville de Châteauguay
  Direction des finances
  Division revenus et évaluation
  5, boulevard D'Youville
  Châteauguay (Québec) J6J 2P8

PUBLIC NOTICE

DEPOSIT OF THE SUMMARY OF THE PROPERTY ASSESSMENT ROLL FOR 2022-2023-2024 FOR THE SECOND FISCAL YEAR (2023)

PUBLIC NOTICE is given that the summary of the property assessment roll of the Ville de Châteauguay for 2022-2023-2024 for the second fiscal year, in 2023, was deposited on October 31, 2022. All interested persons may consult it at the city hall located at 5, boulevard D'Youville, Monday to Thursday from 8:30 a.m. to 12 p.m. and from 1:15 p.m. to 5 p.m., and on Friday from 8:30 a.m. to 12 p.m.

In accordance with the provisions of article 74.1 of the *Act respecting municipal taxation*, notice is also given to any person having an interest to this effect, which he may file, in respect of that roll, a request for review provided for in Section I of Chapter X of that act, on the grounds that the city's assessor did not make a modification that he should have made under articles 174 or 174.2 of that act.

To be admissible, such a request for review must meet the following conditions:

- Be filed during the fiscal year in which an event justifying a change in the roll under the law, or during the following fiscal year.

- Be deposited or be sent by registered mail to the following location:

  Ville de Châteauguay
  Direction des finances
  Division revenus et évaluation
  5, boulevard D'Youville
  Châteauguay (Québec) J6J 2P8

- Être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.

- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur de la Ville de Châteauguay et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Châteauguay, ce 30 novembre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

- Be completed on the form prescribed for this purpose and available at the location above indicated.

- Be accompanied by the amount of money determined by by-law in force of the Ville de Châteauguay and applicable to the evaluation unit covered by the request.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC CONCERNANT LE DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY POUR 2022-2023-2024 POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER (2023)

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 30 novembre 2022, le présent avis public concernant le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation de la Ville de Châteauguay pour 2022-2023-2024 pour le deuxième exercice financier, soit 2023, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

Cet avis a fait l'objet d'une parution dans le journal Le Soleil de Châteauguay en date du 30 novembre 2022.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 30 novembre 2022, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 30 novembre 2022.

Le greffier,

George Dolhan, notaire